

Direction générale de l'enseignement et de la recherche Département des affaires transversales

78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955 Note de service

DGER/DAT/2023-82

02/02/2023

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion: Tout public

Date limite de mise en œuvre : 09/03/2023 Cette instruction n'abroge aucune instruction. Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 2

Objet : Formation en 2023, à distance, des équipes pédagogiques des établissements publics et privés à la suite de la rénovation du Brevet professionnel (BP) "Responsable de chantiers forestiers".

Destinataires d'exécution

DRAAF DAAF EPLEFPA

Union nationales fédératives d'établissements privés (CNEAP, UNREP, UNMFREO)

Institut Agro Dijon

Résumé : Note d'information relative à l'organisation en 2023 d'une formation à distance, pour les équipes pédagogiques des établissements d'enseignement publics et privés à la suite de la rénovation du Brevet professionnel (BP) "Responsable de chantiers forestiers".

1. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF DE FORMATION

1.1. Objectifs

Cette note de service a pour objectif de présenter aux équipes pédagogiques la rénovation du Brevet professionnel (BP) «Responsable de chantiers forestiers», qui s'est traduite par la création de deux BP : le BP «Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de sylviculture» et le BP «Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de débardage».

Ce stage de formation comporte une session de deux jours et aura lieu à distance.

Le principal objectif de cette session est de présenter le positionnement et les nouvelles capacités des BP et de permettre aux participants d'envisager les conséquences sur la formation et l'évaluation.

1.2. Public cible

Sont conviés à cette action de formation deux personnes maximum par établissement, soit le coordonnateur de la formation et un membre de l'équipe de formation :

- deux connexions internet maximum par établissement public ;
- deux connexions internet maximum par établissement privé (CNEAP, UNREP, UNMFREO).

Sont également invités à participer à la session les agents de la DRAAF-DAAF/SRFD-SFD des régions concernées, en charge des formations UC.

Les participants sont les porte-parole des équipes des établissements durant la session, ils sont également les relais d'information et d'animation dans leurs établissements après la session.

1.3. Programme

Ce stage de formation est proposé et animé par l'Institut Agro Dijon – EDUTER Ingénierie.

Le programme des journées de formation est le suivant :

	Forme	Points abordés
1ère 1/2 journée MATIN 09h00-12h00 Plénière Plénière - Rénovation du BP: Quel contexte ? - Quels contours des activités et du travail des professionnels ? - Rappels sur les notions de situation professionnelle et de capacit d'évaluation en situation professionnelle - Exposé : Les capacités du BP		 - Quels contours des activités et du travail des professionnels ? - Rappels sur les notions de situation professionnelle et de capacité, d'évaluation en situation professionnelle
2 ^{ème} 1/2 journée APRES-MIDI 14h00-17h00		
3 ^{ème} 1/2 journée MATIN 09h00-12h00	Ateliers et plénière	Atelier N°2 : Décryptage des capacités des UC du référentiel : les situations qu'elles recouvrent, les ressources qu'elles mobilisent, les critères qui permettent de les évaluer. Les conséquences sur la mise en œuvre de la formation et de l'évaluation.

4 ^{ème} 1/2 journée APRES-MIDI 14h00-17h00	Ateliers et plénière	Atelier N°3 : Décryptage des capacités des UC du référentiel : les situations qu'elles recouvrent, les ressources qu'elles mobilisent, les critères qui permettent de les évaluer. Les conséquences sur la mise en œuvre de la formation et de l'évaluation
		Bilan questions/réponses

Les documents relatifs au BP rénové seront mis à disposition des participants en amont de la session sur le site <u>www.chlorofil.fr</u>. Il est demandé aux participants de la session d'accompagnement de s'être connecté en amont, de télécharger les documents dont ils auront besoin, et de consulter leur équipe pédagogique sur leurs questionnements éventuels.

2. DATES DE FORMATION

La formation se déroulera :

du mercredi 08 mars 2023 à 09h00 au jeudi 10 mars 2023 à 17h00 (accueil de la session à distance à partir de 08h30)

Code stage NAS1EA0101 code session 2023-00001

Date limite d'envoi/Clôture des inscriptions : 24 février 2023

3. MODALITÉS PRATIQUES D'INSCRIPTION

Pour toute question, l'Institut Agro Dijon DFPRO peut être joint par courriel, en précisant le code de la formation concernée, à l'adresse suivante : pnf-dijon@agrosupdijon.fr ou au 03 80 77 26 42.

3.1. Modalités d'inscription pour les personnels des établissements publics

3.1.1 <u>Pour les agents fonctionnaires ou contractuels d'Etat (dont l'employeur est le MAA) et qui disposent d'un code RenoiRH et/ou d'un compte Agricoll</u>

Les inscriptions s'effectuent de la manière suivante :

L'agent doit se connecter à «Mon Self Mobile » : https://formco.agriculture.gouv.fr/sinscrire/tele-inscription puis suivre les instructions données sur le site.

3.1.2. <u>Pour les agents contractuels d'établissement (dont l'employeur est l'EPLEFPA) et qui ne disposent pas d'un code RenoiRH et/ou d'un compte Agricoll</u>

Les inscriptions s'effectuent de la manière suivante :

L'agent doit :

- télécharger la fiche d'inscription (sur http://formco.agriculture.gouv.fr/sinscrire/fiche-dinscription/ ou cf. Annexe 1);
- la renseigner en pdf formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches ;
- l'imprimer et la faire viser par son supérieur hiérarchique (chef d'établissement) ;

- la transmettre au responsable local de formation (RLF) de l'établissement qui vérifiera le code stage session RenoiRH Formation.

Le RLF retourne les fiches d'inscription validées de son établissement par envoi scanné à l'Institut Agro Dijon à l'adresse suivante : pnf-dijon@agrosupdijon.fr avant la date limite d'inscription.

Une fois les inscriptions enregistrées par l'Institut Agro Dijon, un courriel "valant invitation" sera envoyé aux participants. Les consignes ainsi que les liens de connexion nécessaires pour suivre les différentes étapes de la formation seront joints à l'invitation.

3.2. Modalités d'inscription pour les personnels des établissements d'enseignement privé (CNEAP, UNREP, UNMFREO)

Une fiche d'inscription est jointe en annexe (cf. Annexe 2).

L'agent doit :

- renseigner la fiche en pdf formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches ;
- l'imprimer et la faire viser par le directeur d'établissement.

Le directeur d'établissement transmet la fiche dûment complétée et signée pour validation :

- à la fédération nationale du CNEAP pour les établissements relevant du CNEAP,
- à la fédération régionale pour les établissements relevant de l'UNREP et de l'UNMFREO.

Ce sont le CNEAP et les fédérations régionales de l'UNREP et de l'UNMFREO qui valident les fiches d'inscription des établissements et qui retournent l'ensemble des fiches par envoi groupé et scanné à l'Institut Agro Dijon à l'adresse suivante : pnf-dijon@agrosupdijon.fr avant la date limite d'inscription.

<u>Attention</u>: les inscriptions individuelles ou en provenance des établissements, non validées par le CNEAP ou les fédérations régionales de l'UNREP et de l'UNMFREO **ne seront pas prises en compte.**

Une fois les inscriptions enregistrées par l'Institut Agro Dijon, un courriel "valant invitation" sera envoyé aux participants. Les consignes ainsi que les liens de connexion nécessaires pour suivre les différentes étapes de la formation seront joints à l'invitation.

3.3. Modalités d'inscription pour les personnels des DRAAF / SRFD

L'agent doit se connecter à «Mon Self Mobile» : https://formco.agriculture.gouv.fr/sinscrire/tele-inscription puis suivre les instructions données sur le site.

Une fois les inscriptions enregistrées par l'Institut Agro Dijon, un courriel "valant invitation" sera envoyé aux participants. Les consignes ainsi que les liens de connexion nécessaires pour suivre les différentes étapes de la formation seront joints à l'invitation.

Le directeur général adjoint de l'enseignement et de la recherche



Demande d'inscription à une session de formation des personnels

Respectez les dates limites d'inscription indiquées sur le descriptif des actions

1741073110					
Nom :		Prénom :	Prénom :		
Courriel agen	t (obligatoire) :				
Tel professionr Fonction(s):	nel :	Civilité : Catégorie :	☐ Mme ☐ M. ☐ A ☐ B ☐ C		
Agent d'AC	, D(R)AAF, DDI, EPLEFPA avec	matricule RenoiRH ¹ ou Agent d'ui	ne autre structure et/ou sans matricule RenoiRH MASA ²		
Matricule Reno	DIRH MASA :				
Structure d'affe Service ou cen Courriel institut	ntre :				
Code stage R	enoiRH :	Code sessio	n RenoiRH :		
Libellé :					
Structure organ	nisatrice :				
N° période	Dates (début – fin)	Lieu (indiquer « à distance » le cas é	chéant)		
1					
2					
3					
4					
Typologie de la	a demande <i>(obligatoire)</i>	Cette demand	de est liée à (facultatif)		
☐ T1 – Adap	otation immédiate au poste d	e travail	ours de professionnalisation (PP)		
	otation à l'évolution prévisible		isation du compte personnel de formation (CPF)		
T3 – Déve	T3 – Développement ou acquisition de nouvelles compétences				
PEC – Pre	PEC – Préparation aux examens et concours				
Quelles sont ve	os attentes et motivations pr	écises par rapport à cette formation <i>(oblig</i>	atoire) ?		
Vou	s devez dater et signer cette	fiche, la faire viser par votre supérieur hie	érarchique, puis la transmettre à votre RLF		
Fait à		le	Signature		
	,		9		
Si cette demar	nde est retenue, elle constitu	e un engagement ferme à suivre la formai	tion.		
Avis du s	supérieur hiérarchique,	Visa du RLF	Visa de l'autorité susceptible d'assurer		
chef de service ou d'établissement		(Responsable Local de Formation	on) l'indemnisation des frais de mission		
favoral	ble défavorable	Nom :	favorable défavorable		
Motif (obligatoire en cas de refus) :		Tél:	Motif (obligatoire en cas de refus) :		
		Courriel (obligatoire) :			
Nom :			Nom :		
Signature et cachet :		Signatura	Signature et cachet :		
•		Signature			

¹⁻Les agents d'administration centrale, services déconcentrés et EPLEFPA disposant d'un matricule RenoiRH MASA ont un droit d'accès au Self Mobile Formation. Ils ne doivent utiliser cette fiche que s'ils sont dans l'impossibilité technique de se télé-inscrire et lorsque la date de fin d'inscription est proche. Dans le cas contraire, leur demande sera considérée non valide et rejetée. Ils doivent en parallèle adresser une « Demande d'accès au Self » indiquant nom, prénom et matricule RenoiRH, avec les copies d'écrans des messages d'erreur de connexion à : assistance.dsa@agriculture.gouv.fr 2-Les agents suivants n'ont actuellement pas de droit d'accès au Self Mobile Formation : agents contractuels sur budget des EPLEFPA, agents des établissements d'enseignement privé et supérieur, des SGCD, des opérateurs et d'autres ministères. Certains ont cependant un matricule RenoiRH.



ACTIONS DE FORMATION CONTINUE DES PERSONNELS DES ETABLISSEMENTS PRIVÉS

Fiche d'inscription

Fiche à compléter et à retourner après signatures de vos supérieurs hiérarchiques à la Direction de la Formation PROfessionnelle de l'Institut Agro Dijon par mail :

Mme DA SILVA Marylène		
pnf-dijon@agrosupdijon.fr		
03 80 77 26 42		

1 - Identification des agents :

Nom		Prénom
Nom de jeune fille		Région
Date de naissance OBLIGATOIRE	Sexe : F M	Etablissement d'affectation
Corps		Etablissement d'exercice Adresse complète
Téléphone et Fax		E-mail de l'agent :

Statut administratif	Etablissement hors EPLEFPA	Types de personnels
Titulaire	Enseignement sup.	Personnel de direction
Contractuel d'Etat (ACEN)	MAP hors DGER	Personnel d'enseignement
Contractuel régional (ACER)	Education nationale	Personnel d'éducation et de surveillance
Contractuel établissement (ACB)	Privé	Personnel ATOSS
Contrats aidés	Autres	Autres

Diplôme le plus élevé		
	Exemple	Licence

2 - Formation demandée

Code RenoiRH	NAS1EA0101	
Code session RenoiRH	2023-00001	
Titre du stage	e SIL – BP Responsable de chantiers forestiers	
Dates du stage	Du 08 au 09 mars 2023 (2 jours)	

3 – Signature de l'agent

Date et signature de l'agent :	

4 - Avis motivés des tutelles hiérarchique

Le Directeur de l'Etablissement		
Favorable		
Défavorable (cocher une seule case)		
Pour les raisons suivantes : Inadéquate au plan de formation de l'agent		
Inadéquate au plan local de formation		
Contraintes organisationnelles		

Cachet		
Date et signature :		

5 – Visas des fédérations (envoi groupé)

Fédération nationale pour les établissements relevant du CNEAP	Fédérations régionales pour les établissements relevant de l'UNREP
Cachet	Cachet
Date et signature :	Date et signature :